14. 9bre 1712.

consentement des parens

Le quatorze de novembre mil sept
cent douze par devant les notaires
royaux de la cour de Guerrande soubz signants
ont comparu en leur personnes Jan
Legouic laboureur demt a Grabeu, Louis
Legouic aussi laboureur demt a Gougay
Jacques Legouic aussi laboureur demt a Grad
et Jan Legouic le jeune aussi laboureur demt a
Gbourg les tous paroisse de St Lephard
lesquelz ont fait et constitue a leur
procureur au
siege royal de Guerrande pour comparoir
pour eux a l'endroit de l'emancipation
de Guillaume Legouic aage de vingt ans
passe, de Pierre Legouic aage de quinze
ans, de René Legouic aage de dix
huit ans et de Jeanne Legouic aage de
douze ans enffans de René Legouic et
de Martine Adumard leur pere et
mere lesd. Jan Louis Jacques et
autre Jan Legouic ont le paternel desd.
mineurs lesd. mineurs prenant
lettres en la chancellerie pour parvenir
a leur emancipation parceque lesd.
Legouic mineurs demeureront ensemblez
pour jouir de leurs biens jusqu'a ce que
ladicte Jeanne Legouic ayt atteint l'aage
de seize ans, les recognoissants
bons mesnagers et capables de jouir
de leurs biens et heritages et de
disposer de leurs meubles, promettant
lesd. constituans avoir agreable
ce qui sera fait et geré par leurd. &c.

Le dix

Le cinq